



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne mardi 19 mai 2020

### **Fermeture de la frontière entre la France et le Suriname**

**La Préfecture de la Guyane rappelle que la frontière entre la France et le Suriname est fermée depuis le 14 mars 2020.**

La traversée du fleuve en pirogue est interdite. Les rotations du bac ont été suspendues.

Ces mesures restent en vigueur dans le contexte de la reprise progressive d'activité.

Les autorisations accordées pour traverser le fleuve frontalier restent donc très exceptionnelles, et réduites à des cas d'urgence sanitaire ou économique.

L'entrée en Guyane est soumise à une autorisation préalable demandée aux autorités diplomatiques et accordée ou non par l'autorité préfectorale.

La traversée ne pourra être réalisée que sous réserve de l'accord des autorités surinamaises.

**L'entrée sur territoire français fait systématiquement l'objet d'un accueil médicalisé au poste frontière. Il est suivi d'une période de quatorzaine obligatoire.**

### **Contact presse**

### **Service Régional de la Communication Interministérielle**

communication@guyane.pref.gouv.fr  
www.guyane.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008  
97307 Cayenne Cedex